

| Nombre de Membres | | |
|---------------------|----------|---------|
| Membres en exercice | Présents | Votants |
| 10 | 9 | 9 |

| |
|--|
| Date de convocation 6 décembre 2023 |
|--|

L'an deux mille vingt-trois, le quinze décembre à vingt heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu MAIRIE, sous la présidence de **Dominique THIEBAUD**, maire.

Présents : **BROUILLARD Francis, DELANNE Jean-François, DOS SANTOS Ernest, GOUTRY Laurent, GRANDVUILLEMIN Christine, HOGNON Eric, LOISEAU Pascale, THIEBAUD Dominique, THIVET Juliette.**

Absents : **MOUSSUS Aleth.**

Représentés : .

Madame THIVET Juliette a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Budget Eau et Assainissement : Tarif Eau et Assainissement 2023/2024
N° de délibération : 2023_51

| Conseillers présents | Suffrages exprimés avec pouvoir | Pour | Contre | Abstention | Non participant |
|----------------------|---------------------------------|------|--------|------------|-----------------|
| 9 | 0 | 9 | 0 | 0 | 0 |

Monsieur Le Maire rappelle les tarifs annuels appliqués pour l'année 2022/2023
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide **qu'à partir du 01/04/2024** :

- De modifier les tarifs annuels d'eau et d'assainissement comme suit :
- EAU :
 - Abonnement _____ : 50,00 € (*inchangé*)
 - Par m3 d'eau _____ : 1,35 €/m3 (*1,30€ pour la période 2022/2023*)
 - Enlèvement compteur _ : 80,00 € (*inchangé*)
- ASSAINISSEMENT :
 - Abonnement _____ : 30,00 € (*inchangé*)
 - Par m3 d'eau utilisée __ : 0,75 € (*0,70€ pour la période 2022/2023*)

A noter que deux relevés et facturations auront lieu chaque année et qu'il n'y aura aucun lien entre les deux périodes semestrielles

Juliette THIVET
Secrétaire de Séance

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 20 décembre 2023
Dominique THIEBAUD,
Maire

Le secrétaire





Dominique THIEBAUD
2023.12.20 14:44:52 +0100
Ref:20231220_120805_1-2-O
Signature numérique
le Maire



Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 20/12/2023 à 15h11
Référence de l'AR : 052-215200429-20231215-2023_51-DE
Affiché le 20/12/2023 ; Certifié exécutoire le 20/12/2023